

Décision

Générale

colonial

Décision n° 113 30 janvier 1950

n° 113 30

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 janvier 1950

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro
31 janvier 1950

VISAS

Le Gouvernement de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique dn 18 septembre 1S44 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires et agents des services coloniaux

Sur proposition de M. le directeur des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une gratification de six mille francs (15.000 francs) au titre de l'année 1949 est accordée à M. Occlutck, adjoint technique principal de 3e classe, du cadre local des travaux publics en Cote française des Somalis. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.